

# LISTE DES HOMOLOGATEURS

## SECTEUR D'ARRAS

Mr GRADEL François 67, Avenue des Alpes 62217 BEAURAINS Tel : 03.21.73.50.98 francoisgradel@aol.com	Homologation FOOT ET FUTSAL (environs immédiats, ARRAS SUD et CTA) Retour uniquement par courrier ; Joindre impérativement une enveloppe dûment affranchie.
Mr FLOUREZ Serge 9 Rue de la Sensée 62223 ST LAURENT BLANGY Port : 06.72.84.30.68	Athlétisme, Badminton, Boules, Epreuves combinées, Handball, Judo, Modélisme, Natation, Patinage à roulettes, Rugby, Sam-Clap, Tennis, Tennis de Table Dépôt dans la boîte aux lettres. Joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour
Mr RAMEZ Jean 85, Rue Jules Ferry 62000 DAINVILLE Tel : 03.21.51.16.28 Port : 06.24.02.45.32 jramez@dbmail.com	APE, Activités Cyclistes, Activités Physiques des Handicapés, Danse, Gymnastique, Gymnastique rythmique et sportive, Haltérophilie, Jogging, Pétaque, Randonnée Pédestre, Tir, Tir à l'arc, Twirling, Volley, Yoga Dépôt dans la boîte aux lettres. Joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour Tout courrier non réclamé sous 10 jours sera renvoyé en port dû

## SECTEUR DE BETHUNE

Mr DELECOEUILLERIE Roger 60bis rue Voltaire 62670 MAZINGARBE Tel : 03.21.72.27.34 roger.delecoeuillierie@orange.fr	Toutes disciplines et basket terrien, basket LENS/LIEVIN, basket HENIN/CARVIN sauf FOOT/FUTSAL (cf. LENS/LIEVIN) Dépôt jusqu'au mardi matin Retrait le vendredi après-midi ou par courrier Joindre impérativement une enveloppe timbrée dûment affranchie pour le retour
Mr NOWAK Michel 13 Rue Virique 62131 VERQUIN Tel : 06.76.66.59.51 nowak-michel2@wanadoo.fr	Toutes disciplines sauf BASKET et FOOT/FUTSAL (cf. LENS/LIEVIN) Permanence le mardi à la Maison des Associations, rue Constant Martin (en face de la taverne du Ch'ti à Verquin) de 14h30 à 17 heures de septembre à décembre. A partir de Janvier, sur rendez-vous Par courrier (joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour)

## SECTEUR DE BOULOGNE

Mr LEGRIS Bernard 2 Res Magellan 62230 OUTREAU Tel : 06.16.21.27.75 tirsportifboulonnais@yahoo.fr	Toutes disciplines Sur Rendez-vous au Stand de Tir, 30 Rue de Wissant (face à la médiathèque du chemin vert) à BOULOGNE SUR MER Par courrier, envoi au 2 Res Magellan à OUTREAU, joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour
---	---

## SECTEUR DE CALAIS

Mr TROLET Didier 92bis, Rue du Vauxhall 62100 CALAIS Tel : 03.21.96.67.21 Port : 06.15.26.57.67 trolet.didier@neuf.fr	BASKET, TENNIS DE TABLE, TIR SPORTIF Dépôt jusqu'au mardi soir Retrait le vendredi de 18h à 19h30
Mme MOUTON Natacha 21 Rue du Hasard 62215 OYE PLAGE Tel : 03.21.85.11.62 natacha.levreay@wanadoo.fr	Toutes disciplines sauf basket, tennis de table et tir sportif Sur rendez-vous Ou par courrier, joindre une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour

## SECTEUR D'HENIN/CARVIN

Mr LOIRS Albert 111, Rue Ernest Cool 62110 HENIN BEAUMONT Tel : 03.62.90.44.39 loirs.albert@numericable.fr	toutes disciplines, sauf basket (cf. BETHUNE) et foot (cf. LENS/LIEVIN) pour les associations de : BOIS-BERNARD, CARVIN, COURCELLES, COURRIERES, DOURGES, EVIN, DROCOURT, HENIN, LEFOREST, LIBERCOURT, MONTIGNY EN GOHELLE, NOVELLES GODAULT, OIGNIES, ROUVROY le mercredi de 17 heures à 19 heures à l' A.L - Ecole J-J Rousseau - Rue J-J Rousseau à HENIN BEAUMONT
--	---

## SECTEUR DE LENS/LIEVIN

Mr WATTEL Jean-Marc 102, Allée Rimbaud 62800 LIEVIN Tel : 03.21.44.37.32	Homologation FOOT ET FUTSAL + SECTEUR DE BETHUNE Selon les modalités arrêtées par la Commission Technique Départementale Football Du 16 Août au 10 septembre : permanence le mercredi et le vendredi à partir de 18 heures et sur rendez-vous Au delà de cette date, par courrier, joindre impérativement une enveloppe suffisamment affranchie
Mr LENNES Alain 29 Chemin Chiconnet 62430 SALLAUMINES Tel : 06.10.52.67.72 robin6162@live.fr	Toutes disciplines sauf foot, sauf basket (cf. BETHUNE) Sur rendez-vous au Complexe Sportif « LADOUMEGUE » à MERICOURT ou par courrier : joindre une enveloppe timbrée pour le retour

## SECTEUR DE MONTREUIL

Mr BECOURT Jacques 4, Rue Reine des Près Villiers 62170 ST JOSSE Tel : 03.21.94.79.07 jacques.becourt@sfr.fr	Homologation toutes disciplines Dépôt dans la boîte aux lettres ou sur rendez-vous
--	---

## SECTEUR DE ST OMER

Mr LOBSTEIN André 2, Allée des Sources 62219 LONGUENESSE Tel : 06.10.05.60.20	Homologation Basket, Tennis de table et associations de LONGUENESSE, associations de FRUGES Suivant consignes données aux associations en septembre
Mme DURIEZ Mauricette 62, Rue de St Martin 62120 AIRE SUR LA LYS Tel : 03.21.95.60.73 mauricette.duriez@club-internet.fr	Homologation toutes disciplines (sauf BASKET) Homologation associations d'AIRE SUR LA LYS, BLENDQUES AL (TT, Tir sportif, Volley) BUSNES, ISBERGUES Volley, LILLERS Volley-Badminton et environs Dépôt dans la boîte aux lettres jusqu'au mardi soir. Retrait sur rendez-vous ou joindre une enveloppe timbrée pour retour.

## SECTEUR DE ST POL

Mr MERCIER Jean-Marie 21, Route de St Pol 62550 VALHUON Tel : 03.21.03.10.69	Homologation toutes disciplines sauf FOOT Homologation associations sauf FRUGES Dépôt dans la boîte aux lettres ou sur rendez-vous
---	--

## HOMOLOGATION MOTO

MJEP - COEUGNIET Michel Rue Jean Macé 62330 ISBERGUES Tel : 03.21.57.70.21 motoclub-mjep@orange.fr	Homologation MOTO par courrier ou sur rendez-vous
Mr Jean-Claude SABLE Maison des Sports - 9 Rue J. Bart 62143 ANGRES Tel : 03.21.72.67.24 ufolep62.jeanclaude@ligue62.org	Visa des dossiers d'organisation MOTO avant envoi à la préfecture : fournir le règlement particulier en double exemplaire



Affiliation - Adhésion - Homologation

Fédération sportive de



SAISON 2011/2012

## AFFILIATIONS

Pour adhérer à L'UFOLEP et pour faire participer ses membres à des activités sportives, toute association **doit s'affilier (ou se réaffilier) chaque année.**

Le montant des adhésions inclut les assurances couvrant la responsabilité civile de l'association dans son fonctionnement ordinaire et dans la pratique de ses activités sportives. Il comprend également les abonnements indispensables :

- à ENJEU, la revue UFOLEP/USEP

- à toute diffusion d'informations techniques et sportives (pour chaque activité déclarée)

Toute Amicale ou Association Sportive désirant s'affilier (ou se réaffilier) à l'UFOLEP s'affilie (ou se réaffilie) à la Ligue de l'Enseignement.

## AFFILIATION FAL/UFOLEP pour les associations comprenant :

Une seule section : 87€  
Deux ou trois sections : 112.50 €  
Quatre ou cinq sections : 138 €  
Six sections et plus : 164 €



### A REGULARISER DES LE 1ER DOSSIER :

**ASSOCIATION A ACTIVITE UNIQUE :**  
Le Président, le Secrétaire, le Trésorier et le correspondant sportif doivent être nominativement licenciés

**ASSOCIATION MULTI-ACTIVITES :**  
Le Président et le responsable de chacune des activités doivent être licenciés

## DEMARCHE POUR L'AFFILIATION

> **Pour une 1<sup>ère</sup> affiliation :**  
Contacter la Délégation Départementale UFOLEP qui vous enverra tous les documents nécessaires.

> **Pour une réaffiliation :**  
Vous recevrez de la FAL, ce document A3 avec lequel vous trouverez une fiche d'affiliation unique FAL/UFOLEP  
Vous recevrez de l'UFOLEP ce document A3 avec les bulletins d'inscription pré-remplis en 1 feuillet, une fiche d'homologation en 3 feuillets

Parce que L'UFOLEP a pour objet de faire pratiquer et de développer toutes les activités physiques, sportives et de pleine nature :

- en contribuant au plein épanouissement du sportif,
- en n'exerçant aucune discrimination,
- en prolongeant l'action de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du 1er degré),
- en favorisant une compétition formatrice, amicale, désintéressée,
- en défendant les institutions laïques sociales et éducatives,
- en entretenant toutes relations utiles avec les Pouvoirs Publics, les Fédérations et les Groupements Sportifs,
- en développant un réseau d'associations permettant à chacun de s'exprimer dans le respect des autres pour faire de tout sportif un véritable citoyen.

L'UFOLEP est constituée au sein de la Ligue de l'Enseignement dont elle est la section sportive.

Pratiqué en UFOLEP, le sport comprend une dimension humaine, éducative et citoyenne.

Concrètement, l'UFOLEP est une Fédération Sportive Affinitaire Multisport qui propose à ses adhérents de pratiquer

**"TOUS LES SPORTS AUTREMENT"**

**L'ASSURANCE N'EST EFFECTIVE QU'À COMPTER DE LA DATE D'HOMOLOGATION (cf. document APAC ci-joint)**



**DANS TOUS LES CAS, VOUS DEVEZ RENVoyer A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

**UFOLEP PAS DE CALAIS**

Maison des Sports – 9 rue Jean Bart  
62143 ANGRES  
Tel : 03.21.72.67.41 – Fax : 03.21.72.67.61  
E. Mail : [ufolep62@ligue62.org](mailto:ufolep62@ligue62.org)  
SITE : [UFOLEP62.ORG](http://UFOLEP62.ORG)

↳ la fiche d'affiliation FAL/UFOLEP complétée et signée,  
↳ le chèque correspondant au montant des affiliations FAL/UFOLEP (libellé à l'ordre de l'UFOLEP)  
En retour, vous recevrez la facture correspondante.

**NB :** vous ferez une photocopie de cette facture-attestation qui sera à fournir à l'homologateur lors de la première demande de licences.

# Adhésion saison 2011/2012

TRANCHES D'ÂGE : JEUNES : nés en 1995 et après - ADULTES : nés en 1994 et avant

**R1**

- Billard
- Boules
- Boomerang
- Bowling
- Cerf-volant
- Croquet
- Danse Sportive
- Autre danse (urbaine, classique...)
- Double Dutch
- Eveil Corporel
- Football de table
- Golf et activités golfiques
- Gymnastique d'Entretien (APE)
- Jogging
- Marche nordique
- Match d'improvisation théâtrale
- Modélisme aérien (-25 kg)
- Modélisme naval
- Modélisme roulant
- Pêche
- Pétanque
- Randonnées pédestres
- Raquette neige
- Sophrologie
- Tai-Chi-Chuan
- Yoga Qi-Cong

**LOCENCE LOISIR R1**

JEUNE : 8,30 € - ADULTE : 18,20 €

**LOCENCE COMPÉTI.**

JEUNE : 11,30 € - ADULTE : 24,10 €

*Avec la licence loisir, il n'est pas possible de participer à une activité de compétition*

**LOCENCE LOISIR R2**

JEUNE : 10,80 € - ADULTE : 20,70 €

**LOCENCE COMPÉTI.**

JEUNE : 13,80 € - ADULTE : 26,60 €

*Avec la licence loisir, il n'est pas possible de participer à une activité de compétition*

**LOCENCE LOISIR R3**

JEUNE : 25,30 € - ADULTE : 35,20 €

**LOCENCE COMPÉTI.**

JEUNE : 28,30 € - ADULTE : 41,10 €

*Avec la licence loisir, il n'est pas possible de participer à une activité de compétition*

**LOCENCE DIRIGEANT**

JEUNE : 7,70 € - ADULTE : 17,70 €

Cette licence ne permet aucune pratique sportive de compétition ou de loisir.  
En revanche, il n'est pas nécessaire d'avoir une licence pratiquant pour exercer la fonction « d'officiel » (juge, arbitre, chronométreur...)

**Sports individuels**

(formules d'assurance à souscrire directement auprès de la Délégation départementale APAC)  
VNM - Jet ski/Modélisme Aérien (+25kgs)/Parachutisme  
ULM/Vol à voile/Vol libre

**R4**

**Sports individuels**

**R2**

- Accro-basket
- Aïkido
- Arbalète
- Arts du cirque
- Athlétisme
- Activités aquatiques d'entretien
- Autres arts martiaux
- Badminton
- Boxe éducative
- Boxe française
- Caisse à savon
- Canoë-kayak
- Capoïera
- Char à voile
- Course d'orientation
- Course hors stade
- Echasse urbaine
- Épreuves combinées/raid multi-activités
- Escalade
- Escrime
- Gymnastique artistique
- Gymnastique rythmique sportive
- Haltérophilie/force athlétique/ musculation
- Judo - Ju Jitsu - Karaté
- Kourach et luttes traditionnelles
- Marche sportive
- Natation
- Patinage sur glace
- Roller
- Sarbacane
- Skate
- Ski alpin
- Ski de fond, de randonnée
- Sports locaux ou traditionnels
- Squash
- Surf et autres activités neige
- Tennis
- Tennis de table
- Tir
- Tir à l'arc
- Trampoline
- Trotinette
- Twirling bâton
- Viet Vo Dao
- Voile
- Autres activités nautiques non motorisées

**Sports collectifs**

- Base-ball
- Basket-ball
- Ecole du sport labellisée
- Floorball
- Football
- Futsal
- Hockey sur gazon
- Inter-cross
- Korfbal
- Speed ball
- Sports collectifs locaux ou traditionnels
- Street Hockey
- Volley-ball
- Football américain
- Handball
- Hockey sur glace
- Kin-ball
- Rugby
- Water polo

## DEMARCHES POUR L'HOMOLOGATION DE VOS LICENCES

Contenu du dossier à présenter ou à envoyer à l'homologateur :

- la copie de l'attestation de votre affiliation (uniquement lors de la 1ère homologation)
- les bulletins d'inscription des nouveaux adhérents
- les bulletins d'inscription pré-remplis (renouvellements)
- les certificats médicaux
- les justificatifs supplémentaires pour : les jeunes, les surclassés, les mutés
- une fiche d'homologation
- le chèque correspondant
- une enveloppe suffisamment affranchie pour le retour par courrier comme à l'envoi (sauf conditions particulières à prendre avec l'homologateur)

**Retour des licences à l'association**

- pour une nouvelle licence : le 2ème feuillet rempli manuellement vous sera envoyé ou remis immédiatement par l'homologateur, vous recevrez la licence définitive par la délégation
- pour un renouvellement, le coupon détachable en bas à droite vous sera envoyé ou remis immédiatement par l'homologateur, ainsi que la carte plastifiée. Vous recevrez dans les 15 jours le papillon à apposer sur celle-ci.

L'homologateur vous remettra également une notice d'information des garanties « INDIVIDUELLE ACCIDENT CORPOREL » à diffuser à chaque adhérent

## MUTATIONS

concerne les activités badminton, basket, boules, cyclospor, football, natation, tennis de table, twirling, volley

SE RENSEIGNER A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE

## CONDITIONS MEDICALES PAR CATEGORIE DE LICENCE

**LICENCE DIRIGEANT**

Les dirigeants et arbitres ne sont soumis à aucune obligation médicale car non pratiquant d'activité sportive. Toutefois, lorsque l'arbitrage nécessite un effort physique important, il est recommandé un suivi médical régulier.

**LICENCE LOISIR**

1 certificat médical est exigé lors de la prise de la 1<sup>ère</sup> licence (voir modèle de certificat médical ci-joint)  
1<sup>ère</sup> demande par le médecin traitant :  
Je soussigné ....., atteste que l'état de santé de ....., ne présente aucune contre indication à la pratique de ..... (activité proposée), en loisir pour la saison .....  
Sur papier à en tête professionnel, avec numéro d'inscription à l'ordre des médecins.

**LICENCE COMPETITION**

1 certificat médical est exigé chaque année. Il doit être délivré par le médecin traitant  
Je soussigné ....., atteste que l'état de santé de ....., ne présente aucune contre indication à la pratique de ..... (activité proposée), en compétition, pour la saison .....  
Sur papier à en tête professionnel, avec numéro d'inscription à l'ordre des médecins.

**SPORTIFS PLUS AGES**

Il n'y a pas de définition officielle précise quant aux limites de la participation des sportifs âgés. L'éventail des situations est très divers, selon le type d'activité, le niveau et la façon de pratiquer (du débutant une nouvelle pratique, au pratiquant depuis de nombreuses années, en passant par le sédentaire qui a envie de bouger...)

## PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR L'HOMOLOGATION

**POUR UNE LICENCE « COMPETITION » :**

**Pour tous :**  
Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport  
**Pour les Jeunes :**  
Un justificatif d'identité (photocopie de la carte d'identité ou livret de famille) et l'autorisation parentale pour les mineurs  
Pour un surclassement particulier, voir les conditions médicales  
**Pour les mutés :** l'accord du Comité Directeur (le dossier de mutation est à adresser au préalable à l'UFOLEP Pas-de-Calais à ANGRES – 9 Rue Jean Bart – 62143 ANGRES)

**POUR UNE LICENCE « LOISIRS » :**

Autorisation parentale pour les mineurs  
**Certificat médical OBLIGATOIRE LORS D'UNE 1ERE ADHESION**

**POUR UNE LICENCE « DIRIGEANT » :**

Autorisation parentale pour les mineurs

**LA FICHE D'HOMOLOGATION**

une fiche d'homologation (3 exemplaires autocarbone) qui vous servira à établir votre chèque et à récapituler vos demandes de licences.

un des exemplaires visé par l'homologateur vous sera retourné.

l'homologateur vous remettra une fiche vierge à chaque homologation. Au besoin, le contacter pour obtenir d'autres exemplaires.

**LE CHEQUE CORRESPONDANT AU COUT TOTAL DES LICENCES DANS TOUTS LES CAS,** les licences homologuées devront être INTEGRALLEMENT PAYEES lors de L'ENVOI au moyen d'un chèque libellé au nom de L'UFOLEP PAS DE CALAIS et correspondant à la commande.

Les responsables d'associations qui ne respectent pas ces dispositions se verront retourner les dossiers mal rédigés et seront dans l'obligation de recommencer conformément aux instructions citées.

Lorsqu'une licence sera refusée, elle sera déduite.

APRES LE 15 MAI 2012, LES LICENCES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES A ANGRES POUR L'HOMOLOGATION

## SURCLASSEMENT POUR LES JEUNES EN COMPETITION

Voir conditions et modèles

**SURCLASSEMENT SIMPLE**

(une année) par le médecin traitant  
Je soussigné ....., atteste que l'état de santé de ....., ne présente aucune contre indication à la pratique de ..... (activité proposée) en compétition, pour la saison ..... en surclassement d'une année  
La CN médicale attire l'attention de tous les médecins rédacteurs de tels certificats, sur les risques potentiels de la participation à des activités sportives à un niveau de pratique plus élevé, en particulier au moment de la puberté, où les différences physiques et physiologiques peuvent être très importantes pour un âge civil identique.  
Le niveau et le type de pratique doivent être aussi des facteurs importants de réflexion.

**SURCLASSEMENT DE PLUS D'UNE ANNEE**

Document à demander au Président de votre CTD ou à la délégation départementale.  
Ce document est à remplir par le médecin traitant, par le président, l'entraîneur ou le responsable de club et par les parents.  
Il est ensuite envoyé à la Délégation Départementale qui le transmet au médecin fédéral national.  
En attendant, le licencié pourra jouer dans sa catégorie sans surclassement de plus d'une année. Après accord du médecin fédéral, l'homologateur pourra apposer la mention « SURCLASSE DE PLUS D'UNE ANNEE » sur la licence.

**A NOTER :** l'aide importante de la FAL 62 au Comité Départemental UFOLEP 62 pour proposer une licence loisir à tarif réduit

Afin de favoriser la prise de licences pour tous les pratiquants de votre association et leur permettre d'assurer leur activité, le Comité Directeur Départemental vous propose, dans chaque catégorie d'âge, une licence LOISIR, COMPETITION ou DIRIGEANT.

La licence « LOISIR » est réservée aux jeunes et aux adultes qui désirent pratiquer une activité hors compétition tout en étant assurés.

La licence « COMPETITION » est obligatoire pour les jeunes et adultes souhaitant pratiquer une activité en compétition à tous les niveaux relevant d'un calendrier établi par l'UFOLEP (championnat, coupe, critérium, tournoi).

La licence « DIRIGEANT » est réservée aux jeunes et adultes dirigeants non-pratiquants.

NB : un dirigeant désirant pratiquer une activité sportive doit opter pour la licence correspondant à cette activité (« LOISIR » ou « COMPETITION »). Il ne paiera, bien sûr qu'une seule licence.